



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des personnels enseignants
DPE**

Affaire suivie par :
Frédérique RUFAS
Mél : dpe@ac-toulouse.fr

Claire MORAS
Mél : claire.moras@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703
31077 TOULOUSE Cedex 4

BILAN DU MOUVEMENT 2022

Personnels enseignants,
d'éducation
et psychologues de l'éducation nationale

I/ LES ENJEUX DU MOUVEMENT INTRA-ACADEMIQUE

• La couverture des postes vacants (hors SPEA)

Avant mouvement, 938 postes étaient déclarés vacants (859 en 2021) soit une augmentation de 79 postes par rapport à l'année précédente.

=> [Postes vacants offerts au mouvement en annexe 1](#)

Cette année, avec la réforme de la formation des stagiaires, ce sont 106 postes définitifs qui ont été neutralisés (52 en 2021).

A l'issue du mouvement 2022, le nombre de postes restés vacants s'élève à 258 soit une augmentation de 33 postes par rapport à l'année précédente.

=> [Etat des postes vacants après mouvement en annexe 2](#)

Comparaison des PV après mouvement sur les 4 dernières années :

	2019	2020	2021	2022
Disciplines Générales	83	95	97	104
Disciplines Professionnelles	52	66	69	78
Education	8	13	15	21
Psychologue de l'EN	24	31	44	55
TOTAL	167	205	225	258

A l'identique des mouvements précédents, on constate un nombre important de postes vacants à l'issue du mouvement :

- en technologie (44),
 - en économie et gestion (47) et plus particulièrement en option marketing (21),
 - en lettres-histoire (21),
 - sur le corps des psychologues de l'éducation nationale (55),
- Se rajoute cette année le corps des CPE (21).

Taux de couverture des postes offerts au mouvement :

2019	2020	2021	2022
82,64%	80%	73.80%	72.49%

Les postes vacants après mouvement – comparaison avec le poids de la discipline.

	PV hors SPEA au Mouvement 2022	Poids des disciplines en PP*	Proportion
Disciplines Générales	108	709	15,23%
Disciplines Professionnelles	78	1286	6,07%
Education	21	496	4,23%
Psychologue de l'EN	55	272	20,22%
TOTAL	262	2763	9,48%

* : Personne physique

Par comparaison avec le poids de la discipline, le pourcentage des PV est en hausse sur toutes les disciplines.

Sur l'ensemble des disciplines, on arrive à 9,48% (7,31% en 2021).

- **Les participants au mouvement**

Répartition des participants volontaires et obligatoires :

	2019	2020	2021	2022
Nombre de demandes	2 988	2 798	2 898	3 068
Participants volontaires	2 189	2 085	2 159	2 305
Participants obligatoires	799	713	739	763

La population susceptible de participer au mouvement intra-académique est de 17 174 personnes physiques soit un taux de participation au mouvement de 17.86% (17.50% en 2021).

Sur les 763 participants obligatoires, on retrouve :

- 96 mesures de carte scolaire,
- 562 entrants

=> [Gestion prévisionnelle en annexe 3](#)

=> [Nombre d'entrants par discipline en annexe 4](#)

Répartition Hommes/Femmes :

	Total	Hommes	Femmes
Nombre de demandes	3 068	964	2 104
Participants volontaires	2 305	705	1 600
Participants obligatoires	763	259	504

Sur les 17 174 personnes physiques de l'académie, 64.08% sont des femmes et 35.92% des hommes.

On retrouve quasiment les mêmes proportions au mouvement 2022 : les femmes représentent 68.58% des demandeurs et les hommes, 31.42%.

- **Les personnels mutés**

Taux de mutation :

	Nombre de participants	Nombre de mutés	Taux de mutation
2019 Phase 2 + chaînes manuelles	2 988	1 347	45.08
2020 Phase 3	2 798	1 293	46.21
2021 Phase 3	2 898	1 328	45.82
2022 Phase 3	3 068	1 410	45.96

Le taux de mutation est stable depuis 2020 et se situe autour de 46%.

Répartition Poste fixe/Zone de remplacement :

	Total enseignants mutés	En établissement	% mutés en établissement	Sur Zone de Remplacement	% mutés sur Zone de Remplacement
2019	1347	1100	81.66	247	18.34
2020	1293	1067	82.52	226	17.48
2021	1328	1087	82.04	241	18.15
2022	1410	1164	82.55	246	17.45

Les personnels mutés en extension :

	Nombre de mutés	Mutés en extension	% par rapport aux mutés	% par rapport aux participants obligatoires
2019	1347	108	8.0	13.52
2020	1293	109	8.43	15.29
2021	1328	116	8.73	15.70
2022	1410	103	7.30	13.50

Le pourcentage du nombre de mutés en extension est en baisse.

=> [Détail des participants et des mutés par discipline en annexe 5](#)

III/ LE DEVELOPPEMENT DES POSTES SPECIFIQUES ACADEMIQUES

- **La couverture des postes SPEA**

Avant mouvement, 1252 postes SPEA étaient implantés sur l'académie (1247 en 2021) dont 196 vacants (196 en 2021).

Sur ces 196 postes vacants, 139 sont des postes enseignants du 2nd degré à pourvoir par le biais du mouvement intra, les autres postes relèvent du 1^{er} degré et/ou de prodécures gérées hors mouvement.

A l'issue du mouvement 2022, le nombre de postes SPEA restés vacants s'élève à 115 dont 67 postes enseignants du 2nd degré (74 en 2021).

51.80 % des postes enseignants du 2nd degré vacants ont donc été pourvus lors du mouvement.

=> [Etat des SPEA vacants après mouvement en annexe 6](#)

Le taux de couverture de la totalité des postes SPEA est de 90.81% à la rentrée 2022 (91.42% en 2021).

- **Les candidatures**

Répartition par avis :

Nouveauté cette année, la possibilité de saisir ou de laisser une candidature "sans avis".

	Candidats	Demandes formulées	Avis très favorable	Avis favorable	Avis défavorable	Sans avis
2019	250	575	167	209	199	
2020	202	511	166	220	125	
2021	231	523	201	209	112	
2022	270	536	160	117	106	153

153 demandes sont "Sans avis". Ils concernent des candidatures sur des postes non vacants, non susceptibles de l'être ou sur des candidats qui n'ont fourni aucun dossier, sachant que certains avis défavorables concernent également des candidatures sans dossier.

Le nombre de candidats et de demandes formulées est encore en augmentation cette année.

Le taux d'avis positif n'est plus comparable aux précédentes années avec l'arrivée de la possibilité du "sans avis". Il est de 51.68 %

Répartition Hommes/Femmes :

	Candidats		Demandes formulées		Avis positif			Avis "défavorable"	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre "très Favorable"	Nombre "favorable"	Taux	Nombre	Taux
Hommes	96	35.6	181	33.8	33	30	22.7	43	40.6
Femmes	174	64.4	355	66.2	127	87	77.3	63	59.4
Total	270	100	536	100	160	117	100	106	100

Par rapport à la répartition Hommes/Femmes des demandes formulées, on constate que les femmes ont davantage d'avis positif que les hommes.

III/ LES PROCEDURES DE CLASSEMENT DES CANDIDATURES AU BAREME

① Demandes liées à la situation familiale

- **Le rapprochement de conjoint**

Le taux de mutation en rapprochement de conjoint (RC)

	Participants au mouvement	Demandes de RC	%	Mutations obtenues	Taux de mutation
2019	2 988	1 318	44,11	759	57,59%
2020	2 798	1 336	47,74	763	57,11%
2021	2 898	1 873	64,63	957	51,09%
2022	3 068	1 459	47,55	824	56,48 %

Au mouvement 2022, 1 459 enseignants ont demandé un rapprochement de conjoint (1 873 en 2021) soit 47,55% des participants.

Sur ces 1 459 demandeurs, 824 ont obtenu une mutation soit un taux de mutation de 56,48%.

La situation des enseignants en demande de RC :

	Demandeurs	Mutés dans le DPT ou la ZR correspondante	Mutés dans un autre DPT ou sur une autre ZR	Non mutés
Affectés en poste fixe sur le DPT du RC	412	160	2	250
Affectés en ZR sur DPT du RC	267	67	5	195
Affectés sur un autre DPT ou ZR du RC	780	468	122	190
TOTAL	1 459	695	129	635

Sur les 1 459 demandeurs du RC, 695 obtiennent une mutation dans le département du conjoint ou la zone de remplacement correspondante soit 47,63% (38.6% en 2021).

780 demandeurs du RC sont réellement séparés de leur conjoint c'est-à-dire affectés sur un autre département ou une autre zone de remplacement que celui du conjoint soit 53,46% des demandeurs du RC (49,81% en 2021), ce qui correspond à 25,42% des participants au mouvement (32,19% en 2021).

Sur ces 780 demandeurs du RC séparés de leur conjoint, 468 obtiennent une mutation dans le département du conjoint ou la zone de remplacement correspondante soit 60% (48,12% en 2021).

=> [Détail par département en annexe 7](#)

- **Les autres bonifications**

En complément, les services académiques ont validé :

- 119 demandes de rapprochement avec le détenteur de l'autorité parentale conjointe ; 64 ont obtenu satisfaction,
- 12 demandes au titre d'une situation de parent isolé ; 6 ont obtenu satisfaction,
- 14 demandes de mutations simultanées entre conjoints.

Ⓜ Demandes liées à la situation de handicap

Pour rappel, une bonification de 100 points est attribuée à tout agent bénéficiaire de l'obligation d'emploi sur tous les vœux larges formulés.

Les dossiers classés « Prioritaires », après avis du MCTR, donnent lieu à une bonification de 1000 points sur vœux larges.

Pour les agents ne relevant pas d'une RQTH, une bonification de 500 points pour les situations médicales graves est attribuée après avis du MCTR, toujours sur vœux larges.

Comparaison sur les 4 dernières années :

	2019	2020	2021	2022
Nombre de demandes	246	233	259	289
Aucune bonification	81	83	79	78
Bonification de 100 points	75	59	73	90
Bonification de 1000 points	66	62	73	82
Bonification de 500 points	24	29	34	39

Le nombre de demande augmente encore avec 30 demandes supplémentaires par rapport au mouvement 2021.

Au mouvement inter 56 agents sont arrivés avec une bonification au titre du handicap.

Seuls 21 d'entre eux ont déposé un dossier à l'intra :

- 1 n'a obtenu aucune bonification à l'intra,
- 4 n'ont eu que la bonification de 100 points au titre de la RQTH,
- 6 ont obtenu la bonification de 500 points pour une situation médicale grave,
- 10 ont également obtenu la bonification handicap de 1000 points à l'intra.

Au total 121 avis prioritaires ont été donnés dont 82 au titre du handicap et 39 au titre d'une situation médicale grave, le taux de satisfaction continue d'augmenter et atteint 41,87% au mouvement 2021 (41.31% en 2021).

Répartition des différentes bonifications :

	Effectif TOTAL	Aucune bonification	Bonification de 100 points	Bonification De 1000 pts	Bonification de 500 pts
Titulaire d'un poste définitif	196	55	60	56	25
Titulaire d'une ZR	43	12	15	9	7
Entrant	50	11	15	17	7
Homme	74	18	17	26	13
Femme	215	60	73	56	26

③ Réaffectation suite à une suppression de poste

Comparatif des réaffectations après MCS sur les 4 dernières années :

	Nombre de MCS	Mutés sur vœux personnels	Mutés sur vœux bonifiés ou Ext.
2019	141	21	120
2020	108	17	91
2021	112	33	79
2022	96	24	72

Au mouvement 2022 il y a eu 96 agents touchés par une MCS soit 16 de moins qu'en 2021 malgré la fermeture définitive du collège Bellefontaine et l'ouverture de 5 nouveaux établissements sur la Haute-Garonne :

- 24 enseignants en MCS sont mutés sur un vœu personnel soit 25% (29.46% en 2021) :
 - 11 sur la même commune (dont 1 en ZR sur étb. de RAD),
 - 9 sur une autre commune du département,
 - 4 dans un autre département.
- 71 enseignant en MCS sont mutés sur un vœu bonifié :
 - 38 sur la même commune dont 31 sur le même type d'établissement,
 - 31 sur une autre commune du département soit 34.36 % des agents touchés par une MCS :
 - 8 à moins de 10 km,
 - 15 entre 10 et 30 km (dont 1 en ZR sur étb. de RAD),
 - 8 à plus de 30 km (maximum 66 km).
 - 2 ont été réaffectés dans un autre département soit 2.08% (Ces 2 agents n'ont pas formulé le vœu ZRD correspondant à leur département) :
 - 1 à 85 km en espagnol,
 - 1 à 105 km en chinois.
- 1 a été réaffecté en extension sur la ZRA, rattaché dans son ancien établissement.

=> [Détail des réaffectations en annexe 8](#)

④ Bonifications liées à l'expérience et au parcours professionnel

Mutation des enseignants ayant plus ou moins de 5 ans d'ancienneté de poste :

Titulaires d'un poste en établissement

	Effectifs	demandes	Mutés
<= 5a	10816	1485	491
> 5a	4550	209	73
Total	15366	1694	564

Dont titulaires d'un poste en établissement REP

	Effectifs	demandes	Mutés
<= 5a	385	104	38
> 5a	104	7	2
Total	489	111	40

Dont titulaires d'un poste en établissement REP Plus

	Effectifs	demandes	Mutés
<= 5a	116	19	14
> 5a	9	0	0
Total	125	19	14

⑤ Bonification liée au caractère répété de la demande

7 demandes ont obtenu une bonification au titre du voeu préférentiel, aucune n'a obtenu satisfaction.

⑥ Valorisation académique de situations particulières au regard des orientations nationales

- **Les agrégés**

	Total Agrégés mutés	En ETB	Dont en lycée	% total mutés lycée	Dont en LP	Dont en CLG	Sur ZR
2019	139	112	88	78.57	-	24	27
2020	117	91	64	70.38	-	27	26
2021	133	98	79	80.61	1	18	35
2022	176	145	105	72.41	-	40	31

Sur les 390 demandes d'agrégés, 176 ont obtenu une mutation soit 45.13% (42.36% en 2021).
Le taux de mutation des agrégés en lycée est en baisse cette année avec 72.41%.

=> [Détail des participants et des mutés par discipline en annexe 9](#)

Poids des agrégés en activité affectés en lycée :

Année	Total Agrégés	En ETB	Dont en lycée	% total en lycée	Dont en LP (SPEA et Agr.d'EPS)	Dont en CLG	Sur ZR	Sur autre (CFA-CNED-ADM)
2019	2 099	2 057	1 634	78.51	14	409	37	5
2020	2 148	2 085	1 628	76.40	13	444	58	5
2021	2 324	2 241	1 766	76.55	13	462	79	4
2022	2 353	2 278	1771	75.90	15	492	69	6

Le nombre d'agrégés affectés en lycée a augmenté mais en proportion moindre que le nombre d'agrégés total. Le poids des agrégés affectés en lycée par rapport à l'effectif total du corps est donc en baisse cette année avec 75,27% (78,80% en 2021).

=> [Répartition par type d'établissement en annexe 9](#)

- **La stabilisation des TZR**

Taux de mutation des TZR :

	2021	2022
Potentiel TZR	1 048	1 096
Participants au mouvement	679	696
Taux de participation	64.79%	63.50%
Nombre de mutés	146	174
Taux de mutation	21.50%	25%

Sur les 696 TZR qui ont participé au mouvement :

=> 70 ont formulé le vœu « tout poste dans le département » permettant de bénéficier de la bonification de stabilisation (72 en 2021) soit 10.06% (10.60% en 2021).

15 d'entre eux ont effectivement muté sur vœu « département » bonifié, soit un taux de mutation de 21.43% pour les TZR bénéficiant des points de stabilisation.

=> 326 ont formulé au moins un vœu GEO soit 46.84%.

28 d'entre eux ont effectivement muté sur un vœu GEO soit un taux de mutation de 4.02 %.

Pour comparaison, sur l'ensemble des 3 068 participants au mouvement, 972 ont formulé au moins un vœu GEO soit 31.68% et 113 ont muté sur un vœu GEO soit un taux de mutation de 3.68%.

🔗 Les affectations en établissements REP+

La procédure spécifique de recrutement pour les REP+ mise en place à la rentrée scolaire 2016, reposant sur le recueil du volontariat et une analyse des candidatures par les corps d'inspection, a été allégée au mouvement 2022. L'avis des corps d'inspection n'est plus requis.

102 participants ont formulés des vœux sur un ou plusieurs REP+, 7 ont obtenu satisfaction.

Répartition par établissements :

Nom établissement	Nb de demandes
CLG GEORGE SAND TOULOUSE	72
CLG BELLEFONTAINE TOULOUSE	20
CLG ROSA PARKS TOULOUSE	70
SEGPA CLG ROSA PARKS TOULOUSE	6
CLG STENDHAL TOULOUSE	64
SEGPA CLG STENDHAL TOULOUSE	3
TOTAL	235

IV/ LA PHASE D'AJUSTEMENT

- **Les demandes d'affectation dérogatoire**

Répartition par corps :

		Enseignement général	Enseignement professionnel	CPE	PSYEN	Total
2020	demandées	107	27	10	2	146
	accordées	48	18	6	0	72
2021	demandées	101	37	13	0	151
	accordées	44	25	6	0	75
2022	demandées	107	32	9	5	153
	accordées	39	22	4	1	66

En 2020 et 2021, le pourcentage des demandes d'affectation dérogatoire accordées était autour de 49,5%. En 2022, ce taux est de 43,14%

14 avis médicaux ont été demandés au médecin conseiller technique du recteur, 9 avis favorables ont été accordés.

V/ L'ACADEMIE OFFRE A SES PERSONNELS LA POSSIBILITE DE PARCOURS DIVERSIFIES

- **Enseignants en changement de discipline**

6 enseignants étaient en changement de discipline pendant l'année 2021-2022 :

- 4 enseignants ont reçu un avis favorable pour la validation du changement de discipline au 01/09/2022 et ont participé au mouvement intra-académique 2022,
- 2 enseignants ont renoncé et ont réintégré leur discipline d'origine au 01/09/2022.

16 nouvelles demandes pour entrer dans le dispositif au 01/09/2022 :

- 8 enseignants ont reçu un avis favorable et sont affectés à titre provisoire dans la nouvelle discipline pour l'année scolaire 2022-2023,
- 8 enseignants ont reçu un avis défavorable des corps d'inspection.

=> [Détail des disciplines d'origine et d'accueil en annexe 10](#)

- **Fonctionnaire de catégorie A en détachement dans un corps enseignant**

Les 14 enseignants ayant été intégrés au 01/09/2021 ont participé au mouvement intra 2022 et obtenu une affectation définitive.

39 enseignants bénéficiaient d'un détachement pendant l'année 2021-2022 :

- 20 enseignants ont été intégrés au 1^{er} septembre 2022 et participeront au mouvement intra-académique 2023,
- 4 enseignants ont renoncé et ont réintégré leur corps d'origine,
- 15 enseignants sont maintenus en détachement pour 2022-2023.

50 nouvelles demandes pour un détachement au 01/09/2022 :

- 27 demandes ont reçu un avis favorable, les agents sont affectés à titre provisoire dans leur nouveau corps pour l'année scolaire 2022-2023,
- 21 demandes ont reçu un avis défavorable des inspecteurs,
- 2 demandes ont reçu un avis défavorable de la DGRH du ministère.

=> [Détail des corps d'origine et d'accueil en annexe 11](#)

3 enseignants du 2nd degré ont obtenu un détachement dans le corps des professeurs des écoles au 01/09/2022.

- **Autres niveaux ou disciplines d'enseignement**

A la rentrée 2022, 47 enseignants agrégés ou certifiés enseignent en LP (même nombre qu'à la rentrée 2021) répartis comme suit :

- 23 soit 48.94% sur des postes définitifs (53.19% en 2021),
- 13 soit 27.66% en complément de service (29.79% en 2021),
- 11 soit 23.40% sur des BMP (17.02% en 2021).

=> [Détail par discipline en annexe 12](#)

A l'inverse, 161 professeurs en lycée professionnel enseignent en collège ou lycée (163 en 2021) répartis ainsi :

- 43 soit 26.71% sur des postes définitifs (25.15% en 2021),
- 93 soit 57.76% en complément de service (59.51% en 2021),
- 25 soit 15.53% sur des BMP (15.34% en 2021).

=> [Détail par discipline en annexe 13](#)

- **Les lauréats de concours**

Le ministère de l'éducation nationale a affecté dans l'académie 505 stagiaires (574 en 2021).

La repartition est la suivante :

- Stagiaires à mi-temps : 274 (469 en 2021)
- Stagiaires à temps plein : 177 (46 en 2021)
- Stagiaires maintenus sur leur poste : 48 (49 en 2021)
- Stagiaires TZR à affecter en priorité : 1 (7 en 2021)
- Stagiaires dans l'enseignement supérieur ou au ministère de l'agriculture : 2 (2 en 2021)
- Changement de discipline même corps : 1 (1 en 2021)
- Stagiaires en CPGE : 2 (aucun en 2021)

On relève également l'affectation de 34 stagiaires en prolongation (22 en 2021) et 32 en renouvellement de stage (33 en 2021).

Il s'est avéré que 49 stagiaires affectés à mi-temps par le ministère étaient détenteur du M2 MEEF et devaient donc prétendre à une affectation à temps plein.

A l'inverse, 2 stagiaires affectés à temps plein par le ministère ne pouvaient pas y prétendre et ont donc été affectés à mi-temps.

Au total :

- 227 stagiaires mi-temps,
- 224 stagiaires temps-plein.

=> [Détail par discipline en annexe 14](#)

- **Les étudiants alternants**

A cette rentrée nous enregistrons 244 candidatures soit 101 demandes de moins que l'année dernière (345 en 2021), 134 ont été affectées soit 54.92% (28.41% en 2021).

Sur les 110 non retenus, 58 ont eu un avis défavorable de l'INSPE ou des inspecteurs et 24 n'ont pas pu être affectés faute de support disponible.

=> [Détail de la procédure de recrutement des alternants en annexe 15](#)

VI/ LES SERVICES ACADEMIQUES ACCOMPAGNENT LEURS PERSONNELS DANS LEUR DEMARCHE DE MOBILITE

- **En amont des processus de mobilité**

Les personnels sont destinataires d'informations sur les différents processus de mobilité via le site académique.

Dès le 25 février 2022, la circulaire académique "Mutations 2022" a été adressée à tous les établissements et déposée sur notre site afin d'informer les personnels sur les modalités et calendriers pour candidater.

- **Pendant le processus de mobilité**

Outre, le site académique qui disposait d'informations générales sur le mouvement intra-académique (flyers, barres d'entrées départementales ou en zone de remplacement, les postes offerts au mouvement, les postes SPEA, la procédure d'extension,...), la cellule « info-mobilité » a renseigné les personnels durant toute la période de saisie des vœux.

Conformément au calendrier affiché, les participants ont pu ensuite consulter le barème retenu au vu des pièces justificatives fournies.

Concomitamment à l'ouverture de la consultation du barème retenu par les services académiques, les participants ont tous été destinataires d'un SMS afin de les inviter à vérifier, compléter ou rectifier si nécessaires l'évaluation de leur situation.

- **Après le processus de mobilité**

A compter du 7 mai 2022, date de l'affichage des barèmes, il y a eu 20 jours d'échanges avec les participants avant le lancement de l'algorithme et contrôle du résultat par le service.

Le résultat du mouvement intra-académique a été affiché dès le 10 juin 2022 afin de permettre aux candidats de prendre contact avec leurs établissements d'affectation.

Dans le même temps, ont été adressés à l'ensemble des participants au mouvement, un SMS et deux messages sur Iprof, précisant les modalités d'affectation qui résultent d'un traitement algorithmique ainsi que les voies et délais de recours.

Depuis le mouvement 2020, les agents qui souhaitent formuler un recours doivent saisir l'administration par le biais de l'application COLIBRIS en mandatant, s'ils le souhaitent, une organisation syndicale pour les représenter.

Sur les 3 068 participants au mouvement, 177 demandes via COLIBRIS ont été traitées (196 en 2021), soit 5.77% des participants (6.76% en 2021) dont 129 pour lesquelles une organisation syndicale était mandatée (96 en 2021) soit 72.88% (48.98% en 2021).

Cette année 13 recours ont eu une suite favorable dont 8 étudiés en réunion bilatérale avec les organisations syndicales les 4 et 6 juillet et le 31 août 2022 :

- 3 recours accordés suite à des erreurs liées à un problème informatique :
 - 2 extensions mises à tort
 - 1 MCS et la bonification correspondante supprimées
- 1 recours accordé suite à une erreur liée à la gestion des moyens :
 - 1 poste a été offert au mouvement alors qu'il aurait dû être supprimé
- 3 recours accordés suite à des erreurs de réaffectation de MCS :
 - 2 MCS mutées sur vœu bonifié alors qu'elles pouvaient prétendre à un vœu personnel
 - 1 MCS non réaffectée sur son propre établissements,
- 2 recours accordés dans le cadre d'une ventilation après phase 3,
- 2 recours accordés suite à une permutation irréalisable en phase 3 du fait d'une MCS,
- 1 recours accordé suite à une réintégration après CLD en extension,
- 1 recours accordé suite à la mutation sur un vœu ZRA d'un agent déjà TZR.

Ces 13 recours accordés représentent 24 révisions d'affectation définitive soit 0.78% des participants au mouvement (0.38% en 2021).